Envoyé en préfecture le 09/10/2023
Reçu en préfecture le 09/10/2023
Publié le
ID : 026-212600738-20231003-CHANT2023045-BF

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : COMMUNE DE CHANTEMERLE LES GRIGNAN

Date de Convocation : 27/09/2023	Décisions N° : 3	Membres : En Exercice : 8 Présents : 6 Votants : 7

Le 03/10/2023
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de BODIN Jean-Luc.

Etaient présents : BODIN Jean-Luc,CARMON Fabienne,CHANCEL Anne-Marie,NARDINI Gaëlle,ARTAUD Frédéric,ORTIZ Violène

Etaient Absents ou excusés : GREYFIE DE BELLECOMBE Alexandre,JOLY Jean François (procuration Violène ORTIZ)

Objet : Décision Modificative n°3

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2023

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
023 / 023	Virement à la section d'investissement	4 502,49	
040 / 2131 / OPFI	Bâtiments publics	4 502,49	
	Total	9 004,98	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	4 502,49	
042 / 722	Immobilisations corporelles	4 502,49	
	Total	9 004,98	0,00

COMMUNE DE CHANTEMERLE LES GRIGNAN, 03/10/2023
BODIN Jean-Luc,